

## Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2023.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

### Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 19/23 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2024 (*M. Claude Wüthrich, 1<sup>er</sup> membre*).
6. Préavis municipal N° 20/23 concernant l'adoption du plan d'affectation «St-George» et de son règlement (*M. Marcel Halter, 1<sup>er</sup> membre*).
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 22 membres sur 25 sont présents. Mmes Orlita Lefebvre, Elisa Mira et Sandra Van Olmen Ray sont excusées.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023 est **adopté à l'unanimité des membres présents**.

#### 3. Communications de la Présidente

Il n'y en n'a pas.

#### 4. Communications de la Municipalité

*Le Syndic M. Frédéric Rohner* nous donne les dates des prochaines séances du Conseil communal en **2024** :

**Les lundis 11 mars – 24 juin – 28 octobre – 16 décembre à 20 heures.**

D'autre part une séance d'information thématique sur l'aménagement du territoire est agendée au **lundi 19 février à 20 heures**.

*Le Municipal M. Pascal Tétaz* nous informe qu'il y a eu des retards de travaux à la villa communale, et de ce fait, elle n'est toujours pas louée !

- Les travaux de la place de jeux quant à eux, s'ils ont pris du retard en raison des pluies diluviennes de ces derniers temps, débiteront début 2024.

#### 5. Préavis 19/23 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2024

*M. Claude Wüthrich* nous lit le rapport de la commission de gestion composée de Mmes Dominga Leuenberger, Fabienne Steiner et de MM. Pascal Iuliano, Frédéric Stoll et de lui-même.

Dans son rapport, la commission nous apporte quelques précisions sur certains éléments du budget, et souligne que si nos charges sont relativement bien connues à l'établissement du budget, les recettes sont encore trop

imprécises à cette date, des éléments dépendants du Canton arrivant souvent avec retard.

Ce rapport nous fait part encore de plusieurs commentaires et propose dans ses conclusions d'accepter le budget 2024 avec un **total des charges qui se monte à Fr. 5'484'000.00, un total des revenus à Fr. 4'924'779.00, ce qui laisse apparaître une perte de Fr. 559'221.00.**

Après la lecture de ce rapport, le *Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* apporte un complément d'information par rapport à la remarque de la commission concernant la projection des comptes 2023 : un point de situation a été fait avec la boursière au 15 décembre 2023, et il en ressort qu'à cette date, nous avons environ 57 % des charges et 60 % des revenus qui sont rentrés. Nous dépendons donc énormément des décomptes des associations intercommunales, ainsi que du Canton au niveau de la péréquation ou de la facture sociale. Par exemple, en ce qui concerne les impôts, nous n'avons que Fr. 683'000.00 de rentrés, sur un montant budgété d'environ Fr. 3'000'000.--. Il est donc extrêmement difficile de faire un budget de manière plus détaillée en tenant compte de la situation comptable, lorsque nous sommes en quelque sorte à un bouclage partiel.

Néanmoins, au vu de cette situation inconfortable, *M. Lunardi* va regarder dans quelle mesure il serait possible de préparer un tableau permettant de donner des tendances par poste comptable, afin de voir si l'on suit le budget ou si l'on est en-dessus ou en-dessous.

En ce qui concerne la péréquation 2022, nous venons juste de recevoir le décompte final, ceci en raison du recours de plusieurs communes !

Le budget est ensuite mis en discussion point par point, et suscite quelques questions de la part de *M. Jean-Claude Deriaz* :

- *Point 46 «Egouts et épuration»* : y a-t-il une explication concrète à la forte augmentation de notre participation au traitement des eaux usées de la station d'épuration ? *Le Municipal M. Eric Stoll* indique que le prix est passé de Fr. 0.68 à Fr. 0.74 le m<sup>3</sup>, et que le calcul a été fait en fonction du nombre de m<sup>3</sup> d'eau introduite dans le réseau.

- *Point 731 «Loi sur l'accueil de jours des enfants»* : qu'elle est l'explication de la très forte augmentation du coût du réseau RadEGE : *le Syndic M. Frédéric Rohner* répond que des explications, il y en a à foison : au début du réseau, très peu de places étaient proposées, tant pour le pré-scolaire que pour le para-scolaire. En ce qui concerne le para-scolaire, il y a actuellement assez de places dans les structures existantes pour que les élèves puissent aller manger ou être gardés. Ce qui coûte le plus, c'est l'augmentation au niveau du pré-scolaire, car cela demande un nombre de collaborateurs plus important, les normes cantonales étant très précises pour l'encadrement des enfants. Le nombre de places a explosé par rapport au début. Une autre raison est que lors de la création de nouvelles places, nous recevons des subventions fédérales et cantonales pendant environ 3 ans, et après celles-ci s'éteignent. Dans notre réseau, il est prévu que le 40 % des charges soient prises par les collectivités publiques et le 60 % par les parents. Au vu de la forte demande pour plus de places en pré-scolaire, il s'agira d'être le plus efficace possible au niveau du nombre de places afin de ne pas faire flamber encore plus les budgets ! Il y a également eu une revalorisation salariale pour les collaborateurs(trices), afin de s'aligner aux autres réseaux.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'adopter le budget 2024 tel que présenté

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

6. Préavis 20/23 concernant l'adoption du plan d'affectation «St-George» et de son règlement

*M. Marcel Halter* lit le rapport de la commission composée de MM. Olivier Perret, John Cochet et de lui-même.

En résumé, le présent Plan d'affectation prévoit une augmentation de la capacité constructive, qui permettra le développement nécessaire et souhaité de la Fondation St-George. La commune de Montagny n'est concernée qu'en marge, et hébergera sur sa parcelle 459, un cordon boisé et des places de stationnement. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'adopter le plan d'affectation «St-George» et son règlement

**Article 2** l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) est réservée

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

7. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

8. Interventions individuelles et divers

- Concernant la déchetterie intercommunale de Grandson, *M. Michel Wanner* a entendu dire qu'il ne sera bientôt plus possible d'y déposer les déchets plastiques, qu'en est-il ? - A ce jour, aucune information dans ce sens n'est parvenue à la Municipalité !

- *Mme Dominga Leuenberger* demande ce qu'il en est, par rapport à la demande de l'ASIGE de faire passer les bus scolaires par le chemin de Cotty, avec un arrêt devant la déchetterie villageoise : - La Municipalité n'a à ce sujet pas encore de retour de l'ASIGE.

- *M. Jean-Marc Cochet* s'interroge par rapport au clocher qui ne sonne plus normalement : - *Le syndic M. Frédéric Rohner* lui répond que suite à la panne électrique du 11 novembre 2023, le boîtier commandant la sonnerie des cloches est défectueux, il s'agira donc de le changer !

- *M. Christian Cochet* aimerait savoir ce qu'il en est, par rapport à la fermeture prévue du garage souterrain : - *M. Pascal Tétaz* lui répond qu'elle

sera effective dès qu'un arrangement aura été trouvé avec les pompiers avec un système d'accès sécurisé pour entrer dans le garage. Lorsque le garage sera fermé, une location de places sera proposée aux habitants intéressés. Pour les deux roues, la question reste encore en suspens.

- *Le syndic M. Frédéric Rohner* informe que la Municipalité vient de recevoir la synthèse CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière de Construction) concernant l'antenne du Temple. Il y aura donc une levée des oppositions et le permis sera délivré.

La parole n'étant plus utilisée,

la Présidente clôt la séance à 21 heures en présentant ses meilleurs vœux, de belles fêtes de fin d'année et invite l'Assemblée à un apéritif festif.

La Présidente



*Corinne Baltar*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*